

Guide du comité de suivi individuel CSI Ecole doctorale SMAER

Sommaire

- Références
- Objectifs du CSI
- Missions du CSI
- Composition du CSI
- Organisation et déroulement du CSI
- FAQ
- Annexes

Références

- [Arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 aout 2022 fixant le cadre national de la formation doctorale : art.3 et art.11 à 14](#)
- [Règlement intérieur de l'ED SMAER](#)
- [Charte du doctorat de Sorbonne Université](#)

Objectifs du CSI

Le CSI assure un accompagnement du doctorant durant toute la durée de sa formation doctorale. Dès la première année de thèse, chaque doctorant doit organiser son propre Comité de Suivi Individuel (CSI) avant de pouvoir se réinscrire, et ce à chaque réinscription. L'objectif est de s'assurer que le doctorant bénéficie d'un encadrement adéquat et que les conditions sont réunies pour la réussite de son doctorat.

Le CSI veille au bon fonctionnement du cursus en s'appuyant sur [la charte du doctorat](#) de l'université Sorbonne Université et de la convention individuelle de formation (CIF) qui précise notamment les modalités d'encadrement, le suivi de la formation et l'avancement des travaux de recherche.

Missions du CSI

Missions d'évaluation

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Le comité amène, en particulier, le doctorant à :

- exposer clairement et défendre la démarche de recherche et les directions scientifiques qui sont suivies
- montrer la maîtrise de son projet et son achèvement dans la durée prévue
- faire le point sur l'avancement de ses travaux, sa culture scientifique, le développement de son expertise et de ses compétences ainsi que sur l'état de la préparation de son devenir professionnel

Missions de conseil

Le comité assure un suivi et formule des recommandations destinées au doctorant, au(x) directeur de thèse. Il apporte un point de vue extérieur sur les travaux.

Le CSI émet chaque année son avis sur la réinscription en doctorat.

Missions de détection et d'alerte

Le comité veille à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

Lors de l'entretien avec le doctorant, le CSI est attentif aux éventuelles difficultés rencontrées par le doctorant. Son rôle n'est pas de résoudre ces difficultés mais d'en alerter l'ED.

Composition du CSI

Le CSI de chaque doctorant est mis en place lors de la première inscription en doctorat. La composition reste constante tout au long de la thèse. Le doctorant est consulté sur la composition de son CSI. Les membres du CSI ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

Composition du CSI à l'ED SMAER :

Le CSI est composé d'au moins deux experts externes à l'encadrement :

- dont : **au moins un membre spécialiste du domaine de recherche externe au laboratoire ou à minima à l'équipe**
- dont : **au moins un membre non spécialiste du domaine de recherche qui sera référent.** Le référent anime les entretiens et rédige le rapport du CSI et le fait signer par les autres membres.
- dont : **au moins un HDR**

Les membres du CSI ne peuvent pas être rapporteurs de votre soutenance de thèse

Organisation et déroulement du CSI

Le CSI se réunit tous les ans avant le 30 octobre et donne son avis sur la réinscription.

Une dispense de la procédure CSI peut être accordée pour les doctorants de première année inscrits après le 1er mai ou les doctorants qui soutiendront leur thèse avant la fin du mois de février suivant leur réinscription.

Qui fait quoi? Quand?

	Le doctorant	Le référent
Avant le CSI	<p>Il saisit les membres de son CSI dans son espace adum. Il nomme le référent.</p> <p>Il organise la réunion avec les membres du CSI. Il convient de la date et de l'horaire de la réunion avec les membres du CSI et son directeur de thèse.</p>	<p>Il télécharge sur le site de l'ED le modèle du rapport du CSI (en annexe).</p>
Pendant le CSI	<p>Il présente ses travaux et l'avancée de ses recherches.</p> <p>Il évoque les conditions de sa formation et dresse un bilan de ses formations, de ses valorisations.</p>	<p>Il anime les entretiens.</p> <p>Il veille au bon déroulement du CSI.</p>
Après le CSI	<p>Il prend connaissance du rapport de son comité de suivi.</p> <p>Il dépose sur adum le compte rendu signé du comité de suivi et cela avant le 30 octobre de chaque nouvelle année.</p>	<p>Il rédige le rapport et le fait signer à l'ensemble des membres dans un délai d'un mois maximum après le CSI.</p> <p>Il le transmet au doctorant.</p>

- **La réunion de chaque CSI se déroule en 3 étapes distinctes:**

1. Présentation de l'avancement des travaux et discussions
2. Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse
3. Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant

FAQ

- **Pourquoi les membres du CSI ne sont pas rapporteurs de la thèse?**

“Le doctorant et ses encadrants bénéficient des conseils et recommandations du comité de suivi et en font le meilleur usage. Ils doivent pouvoir rester libres, le cas échéant, de ne pas suivre ces conseils et recommandations, sans que cela puisse peser, ensuite, sur l’autorisation de soutenance, à travers le rapport d’un rapporteur qui pourrait regretter que ses conseils n’aient pas été suivis. Plus généralement, les rapporteurs ne doivent pas avoir eu d’implication. Les rapporteurs n’ont pas d’implication dans le travail du doctorant” [cf guide du comité de suivi du doctorant RNCD](#)

- **Que faire en cas de problème?**

Si le comité constate des difficultés ou des points de vigilance, ce dernier doit en alerter l’école doctorale via le rapport du CSI, ce qui permettra de mettre en place une procédure d’accompagnement.

- **Peut-on modifier la composition du CSI au cours de sa thèse?**

Sa composition peut évoluer au cours de la thèse si nécessaire, si par exemple la situation d’un des membres du CSI évolue et ne lui permet plus de respecter ses engagements (mutation, manque de disponibilités pour les réunions annuelles) mais sa stabilité au fil des ans est recommandée.

Annexes

- Formulaire compte rendu
- Demande de dispense de CSI

RAPPORT DE COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL

A déposer sur adum avant le 30 octobre de chaque nouvelle année d'inscription

<input type="checkbox"/> CSI 1^{ère} année (Pour une réinscription en 2 ^{ème} année)	<input type="checkbox"/> CSI 2^{ème} année (Pour une réinscription en 3 ^{ème} année)	<input type="checkbox"/> CSI 3^{ème} année (Pour une demande de dérogation en 4 ^{ème} année)	<input type="checkbox"/> CSI année sup.
---	---	---	--

Composition du comité de suivi (au moins 2 membres externes à l'encadrement) :

Membres	NOM	Prénom	Statut	HDR	UMR/Établissement
Spécialiste du domaine de la thèse externe à l'unité de recherche ou à minima à l'équipe					
Non spécialiste du domaine de la thèse (référent)					
Membre supplémentaire (optionnel)					
Membre supplémentaire (optionnel)					

Prénom et NOM du doctorant :

Établissement d'inscription : Sorbonne Université

PSL

Titre de la thèse :

Direction de thèse :

Unité de recherche :

Première année d'inscription :

Source du financement :

Le doctorant effectue-t-il une mission complémentaire d'enseignement : oui

non

Cotutelle : oui non

Date de soutenance prévisionnelle (pour les doctorants de 3^{ème} année et plus) :

Résumé succinct du sujet de thèse :**COMPTE RENDU DU CSI****Bilan scientifique**

Etat d'avancement des travaux de recherche :

Publications :

Progression du projet et appréciation générale :

Objectifs à réaliser dans l'année et recommandations :

Pour les doctorants de 3eme année et plus :Le doctorant soutiendra-t-il avant la fin de son financement : oui non

Si non un prolongement est-il prévu (préciser la nature et le nombre de mois)

Formations
Etat d'avancement du plan de formation (nombre d'heures de formation déjà suivies)
Le doctorant a-t-il suivi la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique (obligatoire) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Volet personnel et matériel
Relation avec l'encadrement et insertion dans l'unité de recherche
Le doctorant rencontre-t-il des difficultés ? (En termes de conflit, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, agissement sexiste).

Avis du comité de suivi sur la réinscription en doctorat :

<input type="checkbox"/> Avis favorable à la réinscription		
<input type="checkbox"/> Avis défavorable à la réinscription (Indiquer de façon précise et détaillée les arguments justifiant cet avis)		
Date de la réunion du CSI :		
Signature des membres :		
Prénom NOM	Prénom NON	Prénom NOM